

**SOGECOPA**  
**Société Anonyme**  
**au capital de 230 503 €**  
**Siège social : 5 Rue Nicephore Niepce - CS 20821**  
**35208 RENNES Cedex 2**  
**342 285 343 RCS RENNES**

---

**COMPTE DE RESULTAT**

**COMPTES ANNUELS CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

**(EXERCICE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2023 AU 31 DECEMBRE 2023)**

Certifié conforme

Le Président du Conseil d'Administration et Directeur Général  
Laurent SCHMITT

DocuSigned by:  
  
DDA6DD70117540A...

		Exercice N			
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total	
Désignation de l'entreprise : SA SOGECOPA		Néant <input type="checkbox"/> *			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC	
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF	
		FG	FH	FI	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	FL	
	Production stockée*			FM	
	Production immobilisée*			FN	
	Subventions d'exploitation			FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP	
	Autres produits (1) (11)			FQ	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>				FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS	
	Variation de stock (marchandises)*			FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	
	Salaires et traitements*			FY	
	Charges sociales (10)			FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2° al.3 du CGI) HS ) - dotations aux provisions*			GA
					GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	
Autres charges (12)			GE		
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>				GF	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>				GG	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	
	Différences positives de change			GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO	
<b>Total des produits financiers (V)</b>				GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	
	Différences négatives de change			GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT	
<b>Total des charges financières (VI)</b>				GU	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>				GV	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>				GW	

Désignation de l'entreprise SA SOGECOPA		Néant <input type="checkbox"/> *	
		<b>Exercice N</b>	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA 915
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>		HD 915
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>		HH
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI 915	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ 13 869	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK 30 396	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL 1 383 505	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM 1 304 364	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		HN 79 140	
RENVois	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP
		- Crédit-bail immobilier	HQ
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ 19 480	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles ( art. 39 quinquies D)	RD
	(9) Dont transferts de charges	A1 8 197	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5			
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4 16 128		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6	obligatoires A9	
	Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		915	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

**SOGECOPA**  
**Société Anonyme**  
**au capital de 230 503 €**  
**Siège social : 5 Rue Nicephore Niepce - CS 20821**  
**35208 RENNES Cedex 2**  
**342 285 343 RCS RENNES**

---

**ACTIF-PASSIF**

**COMPTES ANNUELS CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

**(EXERCICE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2023 AU 31 DECEMBRE 2023)**

Certifié conforme

Le Président du Conseil d'Administration et Directeur Général  
Laurent SCHMITT

DocuSigned by:  
 Laurent SCHMITT  
DDA6DD70117540A...

Désignation de l'entreprise : SA SOGECOPA		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12					
Adresse de l'entreprise : 5 rue Nicephore Niepce 35208 RENNES CEDEX 2		Durée de l'exercice précédent* 12					
Numéro SIRET* 3 4 2 2 8 5 3 4 3 0 0 0 7 1			Néant <input type="checkbox"/> *				
Exercice N clos le, 31/12/2023							
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	23 380	23 243	136
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	379 171	210 711	168 459
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV	500		500
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE	161		161
Prêts		BF	BG				
Autres immobilisations financières*		BH	BI	736		736	
<b>TOTAL (II)</b>		BJ	BK	403 950	233 955	169 994	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	346 479		346 479
		Autres créances (3)	BZ	CA	719 497		719 497
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	CE			
	Disponibilités	CF	CG	120 952		120 952	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	3 302		3 302	
	<b>TOTAL (III)</b>	CJ	CK	1 190 232		1 190 232	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Écarts de conversion actif* (VI)	CN					
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>	CO	1 594 183	IA	233 955	1 360 227	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an	CR	705 928	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

Désignation de l'entreprise		SA SOGECOPA		Néant <input type="checkbox"/> *
				Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... 230 503 .....)	DA	230 503	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )	DC		
	Réserve légale (3)	DD	23 050	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 )	DF		
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ )	DG	521 616	
	Report à nouveau	DH	177 037	
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	79 140	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
		<b>TOTAL (I)</b>	DL	1 031 348
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	<b>TOTAL (II)</b>	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	<b>TOTAL (III)</b>	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )	DV	10 484	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	26 052	
	Dettes fiscales et sociales	DY	292 342	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	<b>TOTAL (IV)</b>	EC	328 878	
	Écarts de conversion passif* <b>(V)</b>	ED		
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	1 360 227	
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	328 878		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

# QUEST CONSEILS

EXPERTISE COMPTABLE & AUDIT

Dominique DENIEL  
Frédérique DENIEL-HOSTIOU  
Laëtitia GUILLEMOT  
Paul GUILLOU  
Pierre-Yves LE CORRE  
Florent MICHEL  
Mikaël ROCUET  
François RODRIGUEZ  
Samuel ROUSSEAU  
David TRIPON

*Experts-Comptables  
Commissaires aux comptes*

Société SOGECOPA

5 Rue Nicephore Niepce – CS 20821

35208 RENNES Cédex 2

---

## RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

**Exercice clos le 31 décembre 2023**

[www.ouestconseils.bzh](http://www.ouestconseils.bzh) 

**QUEST CONSEILS QUIMPER** 3 allée François Bazin - CS 23023 - 29334 Quimper Cedex - Tél. 02 98 90 00 29 - Email : [contact.quimper@ouestconseils.fr](mailto:contact.quimper@ouestconseils.fr)  
Ouest Conseils Audit - S.A. au capital de 1 257 400 € - R.C.S. QUIMPER 377 180 195 - Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre du Conseil Régional de Bretagne  
Société de commissariat aux comptes membre de la CRCC Ouest Atlantique

**BREST - QUIMPER - LORIENT - AURAY - VANNES - MUZILLAC**



# RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

---

**Aux actionnaires de la société SOGECOPA,**

## ▪ **Opinion**

---

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SOGECOPA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## ▪ **Fondement de l'opinion**

---

### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de Commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

## ▪ **Justification des appréciations**

---

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

.../...

## ▪ **Vérifications spécifiques**

---

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### ***Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.***

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

En l'application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du Code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

### ***Rapport sur le gouvernement d'entreprise***

Nous attestons de l'existence, dans le rapport de gestion du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises [par l'article L.225-37-4 du Code de Commerce].

## ▪ **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

---

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

## ▪ **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

---

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

**A QUIMPER, le 10 juin 2024**



**Société OUEST CONSEILS AUDIT  
Commissaire aux Comptes  
Paul GUILLOU**

## Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2023	Net 31/12/2022
Capital souscrit non appelé				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	23 381	23 244	137	372
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	379 172	210 712	168 460	16 454
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières (2)</b>				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	500		500	500
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	162		162	162
Prêts				32 037
Autres immobilisations financières	736		736	736
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>403 950</b>	<b>233 956</b>	<b>169 995</b>	<b>50 262</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>				
<b>Créances (3)</b>				
Clients et comptes rattachés	346 480		346 480	340 716
Autres créances	719 498		719 498	319 311
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>Divers</b>				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	120 953		120 953	610 796
Charges constatées d'avance (3)	3 303		3 303	2 381
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>1 190 233</b>		<b>1 190 233</b>	<b>1 273 204</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 594 183</b>	<b>233 956</b>	<b>1 360 228</b>	<b>1 323 465</b>
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				32 037
(3) Dont à plus d'un an (brut)			705 929	305 004

## Bilan passif

	31/12/2023	31/12/2022
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	230 503	230 503
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	23 050	23 050
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	521 617	521 617
Report à nouveau	177 038	123 709
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>79 141</b>	<b>53 329</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>1 031 349</b>	<b>952 208</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
<b>DETTES (1)</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	10 484	2 978
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 052	88 978
Dettes fiscales et sociales	292 343	279 302
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>328 879</b>	<b>371 257</b>
Ecarts de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 360 228</b>	<b>1 323 465</b>
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	328 879	371 257
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

## Compte de résultat

	31/12/2023	31/12/2022	Abs.(M)	Abs.(%)
<b>Produits d'exploitation (1)</b>				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	1 354 867	1 263 111	91 756	7,26
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>1 354 867</b>	<b>1 263 111</b>	<b>91 756</b>	<b>7,26</b>
<i>Dont à l'exportation et livraisons intracomm.</i>				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (& amort.), tsf charges	8 198	50 003	-41 805	-83,61
Autres produits	12	26	-15	-56,24
<b>Total produits d'exploitation (II)</b>	<b>1 363 076</b>	<b>1 313 140</b>	<b>49 937</b>	<b>3,80</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats matières premières et autres approvts				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)	324 506	371 719	-47 213	-12,70
Impôts, taxes et versements assimilés	17 096	20 058	-2 962	-14,77
Salaires et traitements	667 814	628 121	39 693	6,32
Charges sociales	217 932	198 181	19 751	9,97
Dotations aux amortissements et dépréciations:				
- Sur immobilisations : dotations aux amortiss.	16 569	7 994	8 575	107,27
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciat.				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciat.				
- Pour risques et charges : dotations aux provis.				
Autres charges	16 182	11 831	4 351	36,78
<b>Total charges d'exploitation (II)</b>	<b>1 260 100</b>	<b>1 237 903</b>	<b>22 196</b>	<b>1,79</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>102 977</b>	<b>75 236</b>	<b>27 740</b>	<b>36,87</b>
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations</b>				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
<b>Produits financiers</b>				
De participation (3)	19 480	1 537	17 943	NS
D'autres valeurs mobilières et créances actif im	34	420	-386	-91,99
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions et dépréciat.et tsf charg				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mob.de pl				
<b>Total produits financiers (V)</b>	<b>19 514</b>	<b>1 957</b>	<b>17 557</b>	<b>897,22</b>
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements, aux dépréciat.				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières				
<b>Total charges financières (VI)</b>				
<b>RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>	<b>19 514</b>	<b>1 957</b>	<b>17 557</b>	<b>897,22</b>
<b>RESULTAT COURANT avant impôt</b>	<b>122 491</b>	<b>77 193</b>	<b>45 297</b>	<b>58,68</b>

## Compte de résultat (suite)

	31/12/2023	31/12/2022	Abs.(M)	Abs.(%)
<b>Produits exceptionnels</b>				
Sur opérations de gestion	915	1 008	-92	-9,17
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et dépréciation et tsf charges				
<b>Total produits exceptionnels (VII)</b>	<b>915</b>	<b>1 008</b>	<b>-92</b>	<b>-9,17</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provis.				
<b>Total charges exceptionnelles (VIII)</b>				
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	<b>915</b>	<b>1 008</b>	<b>-92</b>	<b>-9,17</b>
Participation des salariés aux résultats (IX)	13 869	4 962	8 907	179,50
Impôts sur les bénéfices (X)	30 396	19 910	10 486	52,67
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>	<b>1 383 505</b>	<b>1 316 104</b>	<b>67 401</b>	<b>5,12</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>1 304 365</b>	<b>1 262 775</b>	<b>41 589</b>	<b>3,29</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>79 141</b>	<b>53 329</b>	<b>25 812</b>	<b>48,40</b>
(a) Y compris :				
- Redevances de crédit-bail mobilier				
- Redevances de crédit-bail immobilier				
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs				
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs				
(3) Dont produits concernant les entités liées	19 480	1 954	17 526	896,93
(4) Dont intérêts concernant les entités liées				

## ■ Règles et méthodes comptables

Désignation de l'entreprise : SA SOGECOPA

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 1 360 228 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 79 141 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en €.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

## /// Règles et méthodes comptables

### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Concessions, logiciels et brevets : 1 à 3 ans
- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans
- \* Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

### Titres de participation

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

## ■ Règles et méthodes comptables

### Engagement de retraite

Les engagements de l'entreprise en matière d'indemnités de départ à la retraite sont calculés suivant la méthode des unités de crédit projetées avec salaires de fin de carrière tenant compte des dispositions de la Convention Collective, des probabilités de vie et de présence dans l'entreprise, et d'une actualisation financière.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,2 %
- Taux de croissance des salaires : 3 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Table de taux de mortalité : table INSEE 2022

## Notes sur le bilan

### Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	23 381			23 381
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>23 381</b>			<b>23 381</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Instal.générales, agencements et aménagements constr				
- Instal.techniques, matériel et outillage industriels				
- Instal.générales, agencements aménagements divers	22 168	165 657		187 825
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	188 664	2 682		191 346
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>210 832</b>	<b>168 339</b>		<b>379 172</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	500			500
- Autres titres immobilisés	162			162
- Prêts et autres immobilisations financières	32 773		32 037	736
<b>Immobilisations financières</b>	<b>33 435</b>		<b>32 037</b>	<b>1 398</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>267 648</b>	<b>168 339</b>	<b>32 037</b>	<b>403 950</b>

## Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
<b>Ventilation des augmentations</b>				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		168 339		168 339
Apports				
Créations				
Réévaluations				
<b>Augmentations de l'exercice</b>		<b>168 339</b>		<b>168 339</b>
<b>Ventilation des diminutions</b>				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions			32 037	32 037
Scissions				
Mises hors service				
<b>Diminutions de l'exercice</b>			<b>32 037</b>	<b>32 037</b>

## Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	23 009	235		23 244
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>23 009</b>	<b>235</b>		<b>23 244</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Instal.générales, agencements, aménagements construc.				
- Instal.techniques, matériel et outillage industriels				
- Instal.générales, agencements aménagements divers	22 168	6 790		28 958
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	172 210	9 544		181 754
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>194 378</b>	<b>16 334</b>		<b>210 712</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>217 387</b>	<b>16 569</b>		<b>233 956</b>

## Notes sur le bilan

### Actif circulant

#### Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 070 016 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	736		736
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	346 480	346 480	
Autres	719 498	13 569	705 929
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	3 303	3 303	
<b>Total</b>	<b>1 070 016</b>	<b>363 351</b>	<b>706 665</b>
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice	32 037		

### Capitaux propres

#### Composition du capital social

Capital social d'un montant de 230 503,39 € décomposé en 10 080 titres d'une valeur nominale de 22,87 €.

## Notes sur le bilan

### Dettes

#### Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 328 879 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 052	26 052		
Dettes fiscales et sociales	292 343	292 343		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	10 484	10 484		
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>328 879</b>	<b>328 879</b>		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

#### Charges à payer

	Montant
Fournisseurs fnp	19 836
Dettes provis. pr congés à payer	50 308
Dettes provis. pr partic. salariés	13 869
Personnel charges à payer	30 000
Charges sociales s/congés à payer	16 622
Organ.sociaux charges à payer	17 158
Etat charges à payer	1 872
<b>Total</b>	<b>149 666</b>

**Notes sur le bilan****Comptes de régularisation****Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	3 303		
<b>Total</b>	<b>3 303</b>		

## Notes sur le compte de résultat

### Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	1 352 617		1 352 617
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes	2 250		2 250
<b>TOTAL</b>	<b>1 354 867</b>		<b>1 354 867</b>

### Charges et produits d'exploitation et financiers

#### Rémunération des commissaires aux comptes

##### Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 2 745 €

Honoraire des autres services : 0 €

### Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/2008, la société SA SOGECOPA est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS CAB2H, 8 rue du Mont Saint-Michel 35830 BETTON.

La société a opté au cours de l'exercice clos le 31/12/2008 pour le régime d'intégration fiscale instaurée par l'article 68 de la loi n° 87-1060 du 30 décembre 1987.

L'intégration fiscale prenant effet au 01/01/2008.

Les sociétés concernées par ce régime d'intégration sont :

- SAS CREDIT AGRICOLE BRETAGNE HABITAT HOLDING (Société mère)
- SAS CREDIT AGRICOLE BRETAGNE HABITAT TRANSACTION
- SAS HABITER DEMAIN
- SA SOGECOPA
- SCI DE L'HYVETTE

La convention d'intégration retenue consiste à :

- allouer aux sociétés bénéficiaires la charge d'impôt correspondant à leur assiette fiscale bénéficiaire,
- tenir compte, pour déterminer l'assiette fiscale de ces sociétés, des déficits subis pendant la période d'intégration dont elles auraient pu faire état si elles n'avaient pas fait partie du groupe.

Au titre de 2023, le groupe est globalement en position déficitaire.

## Notes sur le compte de résultat

### Convention de répartition de l'impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés comptabilisé n'est pas altéré par des conventions particulières au groupe.

Au titre de l'intégration fiscale, montant compris dans l'impôt sur les sociétés :

- Charges de l'exercice : 30 396 €

## Autres informations

### Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées :  
7 276 €

**SOGECOPA**  
**Société Anonyme**  
**au capital de 230 503 €**  
**Siège social : 5 Rue Nicephore Niepce - CS 20821**  
**35208 RENNES Cedex 2**  
**342 285 343 RCS RENNES**

---

**ANNEXE**

**COMPTES ANNUELS CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

**(EXERCICE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2023 AU 31 DECEMBRE 2023)**

Certifié conforme

Le Président du Conseil d'Administration et Directeur Général  
Laurent SCHMITT

DocuSigned by:  
 Laurent SCHMITT  
DDA6DD70117540A...

**Annexe** 

## Règles et méthodes comptables

Désignation de l'entreprise : SA SOGECOPA

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 1 360 228 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 79 141 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en €.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

## Règles et méthodes comptables

### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Concessions, logiciels et brevets : 1 à 3 ans
- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans
- \* Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

### Titres de participation

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

## Règles et méthodes comptables

### Engagement de retraite

Les engagements de l'entreprise en matière d'indemnités de départ à la retraite sont calculés suivant la méthode des unités de crédit projetées avec salaires de fin de carrière tenant compte des dispositions de la Convention Collective, des probabilités de vie et de présence dans l'entreprise, et d'une actualisation financière.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,2 %
- Taux de croissance des salaires : 3 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Table de taux de mortalité : table INSEE 2022

## Notes sur le bilan

### Actif immobilisé

#### Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	23 381			23 381
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>23 381</b>			<b>23 381</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Instal.générales, agencements et aménagements constr				
- Instal.techniques, matériel et outillage industriels				
- Instal.générales, agencements aménagements divers	22 168	165 657		187 825
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	188 664	2 682		191 346
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>210 832</b>	<b>168 339</b>		<b>379 172</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	500			500
- Autres titres immobilisés	162			162
- Prêts et autres immobilisations financières	32 773		32 037	736
<b>Immobilisations financières</b>	<b>33 435</b>		<b>32 037</b>	<b>1 398</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>267 648</b>	<b>168 339</b>	<b>32 037</b>	<b>403 950</b>

## Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
<b>Ventilation des augmentations</b>				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		168 339		168 339
Apports				
Créations				
Réévaluations				
<b>Augmentations de l'exercice</b>		<b>168 339</b>		<b>168 339</b>
<b>Ventilation des diminutions</b>				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions			32 037	32 037
Scissions				
Mises hors service				
<b>Diminutions de l'exercice</b>			<b>32 037</b>	<b>32 037</b>

## Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	23 009	235		23 244
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>23 009</b>	<b>235</b>		<b>23 244</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Instal.générales, agencements, aménagements construc.				
- Instal.techniques, matériel et outillage industriels				
- Instal.générales, agencements aménagements divers	22 168	6 790		28 958
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	172 210	9 544		181 754
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>194 378</b>	<b>16 334</b>		<b>210 712</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>217 387</b>	<b>16 569</b>		<b>233 956</b>

## Notes sur le bilan

### Actif circulant

#### Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 070 016 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	736		736
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	346 480	346 480	
Autres	719 498	13 569	705 929
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	3 303	3 303	
<b>Total</b>	<b>1 070 016</b>	<b>363 351</b>	<b>706 665</b>
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice	32 037		

### Capitaux propres

#### Composition du capital social

Capital social d'un montant de 230 503,39 € décomposé en 10 080 titres d'une valeur nominale de 22,87 €.

## Notes sur le bilan

### Dettes

#### Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 328 879 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 052	26 052		
Dettes fiscales et sociales	292 343	292 343		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	10 484	10 484		
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>328 879</b>	<b>328 879</b>		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

#### Charges à payer

	Montant
Fournisseurs fnp	19 836
Dettes provis. pr congés à payer	50 308
Dettes provis. pr partic. salariés	13 869
Personnel charges à payer	30 000
Charges sociales s/congés à payer	16 622
Organ.sociaux charges à payer	17 158
Etat charges à payer	1 872
<b>Total</b>	<b>149 666</b>

## Notes sur le bilan

### Comptes de régularisation

#### Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	3 303		
<b>Total</b>	<b>3 303</b>		

## Notes sur le compte de résultat

### Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	1 352 617		1 352 617
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes	2 250		2 250
<b>TOTAL</b>	<b>1 354 867</b>		<b>1 354 867</b>

### Charges et produits d'exploitation et financiers

#### Rémunération des commissaires aux comptes

##### Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 2 745 €

Honoraire des autres services : 0 €

#### Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/2008, la société SA SOGECOPA est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS CAB2H, 8 rue du Mont Saint-Michel 35830 BETTON.

La société a opté au cours de l'exercice clos le 31/12/2008 pour le régime d'intégration fiscale instaurée par l'article 68 de la loi n° 87-1060 du 30 décembre 1987.

L'intégration fiscale prenant effet au 01/01/2008.

Les sociétés concernées par ce régime d'intégration sont :

- SAS CREDIT AGRICOLE BRETAGNE HABITAT HOLDING (Société mère)
- SAS CREDIT AGRICOLE BRETAGNE HABITAT TRANSACTION
- SAS HABITER DEMAIN
- SA SOGECOPA
- SCI DE L'HYVETTE

La convention d'intégration retenue consiste à :

- allouer aux sociétés bénéficiaires la charge d'impôt correspondant à leur assiette fiscale bénéficiaire,
- tenir compte, pour déterminer l'assiette fiscale de ces sociétés, des déficits subis pendant la période d'intégration dont elles auraient pu faire état si elles n'avaient pas fait partie du groupe.

Au titre de 2023, le groupe est globalement en position déficitaire.

## Notes sur le compte de résultat

### Convention de répartition de l'impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés comptabilisé n'est pas altéré par des conventions particulières au groupe.

Au titre de l'intégration fiscale, montant compris dans l'impôt sur les sociétés :

- Charges de l'exercice : 30 396 €

## Autres informations

### Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées :  
7 276 €

**SOGECOPA**  
**Société Anonyme**  
**au capital de 230 503 €**  
**Siège social : 5 Rue Nicephore Niepce - CS 20821**  
**35208 RENNES Cedex 2**  
**342 285 343 RCS RENNES**

---

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 26 JUIN 2024**

**Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023**

**DEUXIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 79 140,92 € de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	79 140,92 €
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	177 037,82 €
Et un prélèvement sur le compte "autres réserves"	443 821,26 €
Les sommes distribuables s'élevant ainsi à	700 000,00 €
A titre de dividendes aux actionnaires	700 000,00 €
Soit 69,44 € par action	

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 éligibles à l'abattement de 40% prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 700 000,00 €, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les actionnaires ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8%, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,

- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40%.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

#### **Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 26 juin 2024**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme  
Le Président du Conseil d'Administration  
Laurent SCHMITT

DocuSigned by:  
  
DDA6DD70117540A...